



SM/AM

Eybens, le 12 mars 2007,

Accord pour diffusion
Le Maire, Conseiller Général,

Marc BAIETTO

Compte-rendu de la réunion plénière du 6 mars 2007

Présents : Mesdames Guazzone, Mouraille, Merlin,
Messieurs Baldos, Bar, Baringou, Blanchet, Grifféro, Julien, Michon, Pissard, Tanche,

Excusés : Mesdames Janon, Josien
Messieurs Guillot, Weber, Derras, Gandaubert.

Pouvoirs : Monsieur Guillot (pouvoir à M. Tanche),
Monsieur Weber (pouvoir à M. Tanche),
Monsieur Derras (pouvoir à M. Tanche),
Monsieur Gandaubert (pouvoir à M. Tanche)

Ordre du jour :

- approbation du compte-rendu de la réunion du 17 janvier 2007,
- compte-rendu des deux groupes de travail,
- organisation de la suite de la réflexion sur les cheminements,
- information sur l'accueil des gens du voyage,
- questions diverses.

La séance est ouverte à 20 h 30.

1/ Approbation du compte-rendu de la réunion plénière du 17 janvier 2007

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité

2/ Compte rendu des deux groupes de travail

a/ Groupe de travail sur les cheminements au sud de la rocade

Ce groupe présidé par M. Grifféro est composé de mesdames Josien, Guazzone et messieurs Scarpa, Julien, Bar, Assorin.

Quatre des membres se sont rendus sur le terrain pour étudier les différentes circulations et se rendre compte des difficultés, des points à améliorer et de la pertinence des futurs aménagements (compte rendu en annexe).

Question par rapport à la rue Jean Macé :

Explication de M. Grifféro : la rue Jean Macé étant en sens unique, les automobilistes débouchent sur la rue du château, et ont un stop. Or les personnes qui utilisent la rue Mistral (souvent comme délestage) roulent très vite. La préconisation est que les habitants soient privilégiés et que le stop soit situé sur la rue Mistral. Le conseil de quartier sud-est va travailler sur cette problématique.

Remarques : les membres notent un problème de stationnement devant le gymnase Fernand Faivre lors des manifestations sportives. Il conviendrait d'inciter les automobilistes à se garer sur le parking de la Poste et donc de rendre plus visible le cheminement piéton de la Poste au gymnase Fernand Faivre. De même, un aménagement est à envisager devant le gymnase (bande cyclable sur le trottoir).

Autre problème : dans le quartier Champ Fila, les riverains ont l'habitude de se garer le long de l'ancienne laiterie, entre la rue Ravel et l'avenue de Poisat, gênant ainsi le passage sur le sentier piéton. Il est à noter l'importance de ce cheminement qui constitue un lien entre le CLC et la Frange Verte.

b/ Groupe de travail sur les cheminements au nord de la rocade

Le groupe est présidé par M. Baldos et composé de madame Peronnard-Perrot et messieurs Derras, Marin, Gandaubert, Pissard.

M. Baldos explique qu'il y avait de nombreux absents. De ce fait, les membres n'ont pas pu échanger sur les cheminements. Par contre, ils ont réfléchi sur différents thèmes (compte rendu en annexe) :

- La place faite aux personnes handicapées,
- Les conflits d'usage des lieux entre les vélos et les piétons sur les trottoirs, comme sur l'avenue Jean Jaurès, où il faut trouver une bonne gestion de l'espace.
- Traversée dangereuse au carrefour de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Pierre Mendes France.
- Cheminement nocturne : prévoir l'éclairage.
- Dans les liaisons à améliorer : penser à l'accès aux commerces parfois saturé (notamment le dimanche matin).

Remarques : des endroits servent de parking pour le covoiturage (place Verdun, avenue Jean Jaurès). Il s'agit d'organismes extérieurs à la commune qui utilisent la commune comme point de rassemblement pour leurs sorties. Par contre, les associations eybinoises ont été alertées sur ce point et respectent les consignes.

Remarque : on peut imaginer des cheminements, qui permettraient depuis les quartiers nord de la commune de rejoindre, via la passerelle du CLC et le stade Charles Piot, la cote 300 et les sentiers de la frange verte.

Remarque : les membres s'interrogent sur l'éclairage des cheminements piétons et s'inquiètent du vandalisme comme sur la passerelle du CLC. L'éclairage de la passerelle des Ruires sera réalisé par des grands mâts d'éclairage avec des projecteurs, cette solution devrait présenter moins de risque de vandalisme.

3/ Organisation de la suite de la réflexion sur les cheminements

- Pour les quartiers au nord de la rocade, le groupe de M. Baldos fera une visite sur le terrain : samedi 17 mars à 10 h, rendez-vous sur le parking de l'Odyssée.

- Pour les quartiers au sud de la rocade, le groupe de M. Grifféro se donne rendez-vous samedi 24 mars à 9 h 30 sur le parking de l'Odyssée. Ils vont travailler à hiérarchiser par pertinence les remarques puis à approfondir le thème de l'éclairage et de la signalisation.

- Les liaisons entre les deux zones seront étudiées lors de la prochaine réunion du bureau : mardi 27 mars.
- La prochaine réunion plénière aura lieu mardi 17 avril.
- Tous les membres du 4C peuvent se joindre à l'un des deux groupes lors de leurs prochains rendez-vous.

5/ Information sur l'accueil des gens du voyage

M. Baringou apporte des informations sur la nouvelle aire d'accueil des gens du voyage.

Comme l'avait préconisé le 4C, le site du Vélodrome a été retenu pour la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage. Ce camp est semi-sédentaire, c'est-à-dire que les personnes ne devront pas rester plus de neuf mois, mais reviendront après leur période d'absence.

La gestion du camp sera mise en gérance (appel d'offre de la Métro, qui a compétence pour l'accueil des gens du voyage).

L'aire a été conçue pour accueillir huit familles. Chaque emplacement est prévu pour deux caravanes (soit deux caravanes par famille) et comprend un bloc sanitaire et l'alimentation électrique. L'abonnement, à la charge des occupants, est de 2,5 € par jour, somme à laquelle s'ajoute la consommation d'eau et d'électricité. Le camp sera fermé et le stockage de ferraille ne sera pas possible.

Les personnes qui viendront à Eybens sont actuellement installées à côté de l'aire sédentaire d'Alpexpo. Les enfants sont déjà scolarisés sur la commune, à l'école du Val.

Les référents en mairie sont : Jean Baringou, adjoint au maire et Yannick Belle, Directeur général adjoint en charge des moyens généraux.

Les familles seront reçues en mairie, par les élus et les services concernés, en présence de l'association gestionnaire, pour leur présenter le camp, les droits et obligations et les services de la ville.

6/ Questions diverses

Néant

La séance est levée à 22 h

Compte rendu du groupe de travail :
« Cheminements piétons / sud de la commune » Groupe de M. Grifféro

Avenue de Bresson, rue Trouillon, rue Arraults jusqu'à la place de Verdun

Très pertinent

- Avenue de Bresson, le trottoir situé du côté du garage est non praticable par des poussettes ou des personnes en fauteuil.
- Côté maison Bouvet : le trottoir est inexistant et les poubelles de la commanderie sont posées dans le virage (sorties 24 h avant le ramassage).
- Au pied de la rue des Arraults, absence de marquage piéton au sol. La constitution de trottoirs des deux côtés de la chaussée (1,70 m) nécessiterait une mise en sens unique de la rue.

Avenue du Maquis de l'Oisans

Pertinent

- Des escaliers en provenance de la place jusqu'au parking relais.
- Aucun passage piéton n'est matérialisé, en plein centre, cela mérite d'être pris en compte.

Avenue de Poisat : de l'avenue Jean Macé à la rue Mendes France

Pertinent

- Les trottoirs sont aux normes jusqu'à la rue Mistral,
- Le carrefour au niveau de la rue Mistral est à aménager dans le programme « Mistral ».
- De la rue du Muret à la rue Cézanne, les trottoirs ne sont pas praticables avec une poussette, trajet dangereux au vu de la circulation.
- Carrefour Jean Macé, rue du Château : les piétons (habitants, écoliers, sportifs) sont à privilégier par rapport au délestage de la rue du Château.

Rue Victor Hugo – Charles Piot

- Le passage piéton existant en balthazar pour rejoindre le CLC et l'école Bel Air est à améliorer, ainsi que le peu de trottoir dans ce secteur.
- Les trottoirs devraient être réalisés lors de la construction dans le champ Besson (si celle-ci n'est pas trop éloignée).
- Il existe un gros problème de stationnement autour du gymnase Fernand Faivre sur la piste cyclable.

Avenue de Poisat – Impasse des Lauriers

Très pertinent

- La traversée des piétons et des écoliers venant de Champ Fila se rendant à l'école Bel Air est très dangereuse.
- Passage entre l'avenue de Poisat et la rue Ravel : des voitures de riverains stationnent sur le passage piéton.

Avenue Charles Piot – Lamartine

- A voir à la fin de la construction.

Avenue Charles Piot – Boulodrome

- En limite de la gendarmerie, le passage vient d'être réalisé en balthazar.

Avenue d'Echirolles

- Il convient de reprendre la largeur du trottoir par endroit au niveau du Verderet, de plus le trottoir n'est de niveau par rapport aux entrées des habitations.

Avenue d'Echirolles – rue Quesnay

- Le carrefour est à reprendre en totalité lors de l'aménagement de l'avenue.

Compte rendu du groupe de travail :

« Cheminements piétons / sud de la commune » Groupe de M. Baldos

Le groupe de travail n'ayant pu se réunir à la date convenue, les remarques présentées ici sont d'ordre général.

En effet, il apparaît qu'un certain nombre de points, non évoqués dans les documents présentés au 4C méritent une attention particulière et des réponses adaptées d'un point de vue des aménagements.

Pour autant, il semble important, qu'en amont de ces réponses matérielles, des orientations soient prises et des choix réalisés, ces derniers relevant des élus.

La place faite aux personnes à mobilité réduite

L'ensemble des documents ayant été étudiés, la problématique du déplacement des personnes à mobilité réduite n'apparaît pas en tant que telle.

Les modes de déplacement présentés sont pourtant ceux qui sont à même de mieux intégrer à la vie de la commune les personnes à mobilité réduite. Il est important, dès lors de le signaler en préambule du document car, cette prise en compte est déterminante dans l'évaluation de la pertinence du plan (exemple : prise en compte de la déclivité des trottoirs).

La gestion des conflits d'usage

Les trottoirs, en l'absence de piste cyclables, sont utilisés par les cycles dans des conditions qui sont à même de mettre en danger tant les cyclistes que les usagers des trottoirs (collisions). Cette remarque vaut également pour les utilisateurs de services ou les résidents utilisant des sorties ou accès donnant directement accès aux trottoirs.

Cette problématique pourrait être envisagée sous l'angle du partage de l'espace et de la sécurisation des piétons. L'interdiction aux deux roues, en la matière, ne semble pas pertinente puisqu'elle n'est pas applicable aux enfants de moins de dix ans.

La sécurisation des traversées en les positionnant sur les carrefours à feux

Cette proposition n'est pas toujours pertinente. Il convient de l'envisager avec précautions.

A certains endroits (exemple : Jean Jaurès/Mendes France) la traversée au feux est plus dangereuse que 10 mètres en amont et en aval ; les véhicules qui tournent à partir de l'un de deux axes découvrent la fin du passage piéton (et éventuellement les piétons), après avoir largement amorcé le virage.

Cheminement nocturne

Il semble que cette donnée n'ait pas été prise en compte. Dans la mesure où l'on souhaite que les déplacements piétons se développent, ils doivent pouvoir être pratiqués en permanence. Pour cela, il est nécessaire de les sécuriser par un dispositif d'éclairage permanent ou intermittent qui garantisse à chacun la possibilité d'utilisation de nuit.